



# LES TARIFS

## 40 € / Séance

Mme Julie LE CHEVALIER  
Mme Lucie THIÉBOT  
Mme Laura CHOCTEAU  
Mme Hélène HUMEAU  
Mr Mathieu DAGHER  
Mr Benoît MICHOT

Actes de Masso-Kinésithérapie ( ~ 30 minutes )	Codification des actes	Nos TARIFS par séance	Remboursement			Maximum à charge*  * Votre mutuelle peut prendre en charge la différence
			TARIFS Sécu TS	Assurance Maladie ( 60 %TS )	+ Mutuelle ( 40 %TS minimum )	
Massage et Rééducation du rachis	RAM 8,09	40 €	17,88	= 10,73	+ 7,15	22,12 €
Kinésithérapie respiratoire	ARL 8,5	40 €	18,79	= 11,27	+ 7,52	21,21 €
Rééducation périnéale	RAB 8,5	40 €	18,79	= 11,27	+ 7,52	21,21 €
Drainage lymphatique	RAV 9	40 €	19,89	= 11,93	+ 7,96	20,11 €
Rééducation rachis + un ou plusieurs membres	TER 9,49	40 €	20,97	= 12,58	+ 8,39	19,03 €
Actes Hors Nomenclature	HN	40 €				40,00 €
Bilan Diagnostic ostéo-articulaire*	AMK 10,7	23,65€	23,65	= 14,19	+ 9,46	0,00 €
Déplacement à domicile	IFA ou IFS	2,50 € ou 4,00 €	2,50 = 1,50 + 1,00 ou 4,00 = 2,40 + 1,60			0,00 €
Rééducation Neurologique	NMI 10	40 €	22,10	= 13,26	+ 8,84	17,90 €
<b>Séance d'ostéopathie (1h)</b>	HN	<b>70 €</b>		<b>0,00 + ? mutuelle</b>		<b>70,00 €</b>

Décret n° 2009-152 du 10 février 2009

\* Un bilan ostéo-articulaire est facturé pour tout nouveau traitement. (le bilan est entièrement pris en charge)

Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie.

Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.

**!! Toute séance non décommandée 48H à l'avance pourra être facturée à votre entière charge !**